



33 chemin St-André, Cap-Pelé, N.B. E4N 1Z4  
[info@visionh2o.com](mailto:info@visionh2o.com)

## PROCÈS-VERBAL AGA 2010

Jeudi 21 octobre 2010

Salle du conseil municipal de Cap-Pelé; 33 chemin St-André, Cap-Pelé

### **Présences :**

Sébastien Doiron, Dan Stote, Hector Cormier, Nicolas Bastien, Albert E. Leblanc, Jean-Albert Cormier, Joseph Bourque, Floyd Lavallée, Avit Vienneau, Mathieu Fougère, Gilles Cormier, Frédéric Paillard, Johanne Paquette et Marie-Élaine Mercier.

### **19h08**            *Accueil et mot de bienvenue;*

Ouverture de l'assemblée par le Président de Vision H<sub>2</sub>O, Sébastien Doiron. Il remercie l'assistance de leur présence. Il introduit la nouvelle directrice, Marie-Élaine Mercier, en poste depuis le 26 avril 2010.

### **19h 05**            *Présentation et adoption de l'ordre du jour*

Marie-Élaine fait une présentation détaillée de l'ordre du jour.  
Gilles Cormier propose l'adoption de l'ordre du jour, Avit Vienneau seconde la proposition. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **19h10**            *Conférencier invité; M. Frédéric Paillard Biologiste au Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick "La conservation des cours d'eau et des terres humides au Nouveau-Brunswick"*

Frédéric Paillard offre une présentation avec support visuel au sujet de la protection des terres humides au N.-B. Ancien directeur de Vision H<sub>2</sub>O, il s'intéresse beaucoup à la protection des cours d'eau et des terres humides. Il dresse un parallèle entre le rôle d'un organisme de bassin versant et celui du Ministère de l'Environnement (MENV). Œuvrant dans le même domaine et pour les mêmes causes, leurs approches sont toutefois bien différentes. D'un organisme environnemental axé sur la restauration, la sensibilisation et l'implication communautaire, les responsabilités du MENV consistent davantage en termes de réglementation.

En tant que biologiste régional au MENV, son territoire s'étant du parc national de Fundy à Neguac. Il mentionne qu'une des principales causes de la perte des terres humides est due au développement. Il présente à l'audience les mythes au sujet des terres humides, notamment le fait que les terres humides ne sont pas toujours saturées d'eau. C'est plutôt une combinaison entre la végétation, l'hydrologie et les sols qui déterminent si c'est effectivement une terre humide. Il mentionne qu'un sol recouvert de mousse ou de sphaigne est souvent une terre humide alors que d'autres espèces, tels que les épinettes noires, n'aiment pas recevoir trop d'eau.

Il présente ensuite les réglementations et permis relatifs aux terres humides à la province. Il y a une question du public concernant les pénalités. Il mentionne que les amendes varient entre 600\$ à 1200\$, mais que l'idée principale est d'abord d'éviter les mauvaises pratiques afin de ne pas perturber les milieux plutôt que de pénaliser les fautifs. M. Paillard explique alors les 3 étapes nécessaires à l'évaluation d'un projet soit l'évitement, la minimisation et la compensation. Les terres humides de moins d'un hectare n'ont pas besoin d'un permis de modification du Gouvernement du N.-B (GNB). La modification d'une terre humide de plus de deux hectares peut déclencher une étude d'impact environnemental. La construction de chemin de fer, de routes (comme la 15) et des barrages de castors peuvent causer la mortalité des arbres et créer des terres humides qui, selon leur taille, pourraient devenir réglementées. Le MENV jumelle les photographies aériennes de la province à un outil cartographique basé sur la hauteur de la nappe phréatique afin de déterminer la présence de terres humides.

M. Paillard termine son allocution en répondant aux nombreuses questions du public. Le président de Vision H<sub>2</sub>O lui offre une bouteille de vin en guise de remerciement.

**19h51** *Lecture et adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009*

Sébastien Doiron fait la lecture du compte-rendu de l'AGA de 2009.

Le compte rendu est proposé par Dan Stote, secondé par Avit Vienneau et adopté à l'unanimité.

**19h54** *Bilan des activités 2009-2010 de Vision H<sub>2</sub>O*

Marie-Élaine présente le bilan des activités s'étant déroulées entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010. Elle cite le nombre de réunions ordinaires et extraordinaires réalisées par l'ancien directeur Julien Bourgeois ainsi que le nombre d'activités, conférences et ateliers qu'il a offert durant l'année. Elle explique la situation particulière du lac Aboujagane. Elle décrit les nouveaux programmes auquel le Vision H<sub>2</sub>O a participé tel que le projet de création d'un l'Éco-Parc à Cormier Village, le début d'un partenariat entre les municipalités du bassin versant, la CAB et Vision H<sub>2</sub>O pour l'adoption d'un Plan Vert ainsi que le programme de surveillance de la communauté aquatique (CAMP) en collaboration avec le Ministère des Pêches et Océans du Canada. Elle parle brièvement des travaux de restauration qui furent effectués dans la Kouchibouguac et la pose d'un panneau d'interprétation pour la restauration des dunes à la plage de l'Aboiteau.

**20h00** *Bilan financier 2009-2010 de Vision H<sub>2</sub>O;*

Marie-Élaine fait l'inventaire des dépenses et des revenus pour l'année fiscale 2009-2010. Elle mentionne que le rapport d'impôt de 2009-2010 n'avait pas été fait par l'ancien coordonnateur ce qui explique qu'aucune perception de TVH n'a été touchée pour cette période. Elle précise que ce remboursement sera obtenu en mars prochain lorsqu'elle effectuera le rapport en même temps que celui de 2010-2011.

**20h10** *Modifications à la constitution de l'organisme*

Sébastien Doiron explique les trois modifications que le conseil d'administration souhaite apporter à la constitution de l'organisme. Premièrement, en vue d'augmenter son membership, l'organisme augmentera de deux personnes son conseil d'administration, passant ainsi de 12 à 14

membres (article 7.01). Deuxièmement, afin de favoriser les membres du conseil d'administration à participer aux activités de Vision H<sub>2</sub>O, une des tâches des membres sera de s'impliquer dans une ou plusieurs activités de l'organisme. (article 9.01 e.) Troisièmement, afin d'inclure la CRBe dans le nom officiel de l'organisme, le nom du groupe sera modifié et inscrit dans le document 'Statuts et règlements'. Ainsi, le nom 'Groupe du bassin versant de la région de Cap-Pelé' devient 'Groupe du bassin versant du village de Cap-Pelé et de la Communauté rurale de Beaubassin-est'. Jean-Albert Cormier propose d'adopté en bloc ces trois modifications à la constitution de l'organisme, secondé par Floyd Lavallée et accepté à l'unanimité.

**20h15** *Élections des membres du conseil d'administration de Vision H<sub>2</sub>O*

Marie-Élaine questionne les membres du conseil d'administration de Vision H<sub>2</sub>O à savoir s'il souhaite renouveler leur candidature. Tous désirent rester dans le conseil et un nouveau membre se manifeste. Désormais, Hector Cormier se joindra à Mathieu Fougère pour représenter le Village de Cap-Pelé. Jean-Albert Cormier propose Sébastien Doiron comme président, appuyé par Avit Vienneau, Sébastien Doiron accepte de réitérer le poste de Président. Mathieu Fougère propose Dan Stote en tant que Vice-président, Gilles Cormier le seconde. M. Stote accepte de rester Vice-président. Jean-Albert Cormier propose qu'André Bourque reste Secrétaire-Trésorier, secondé par Gilles Cormier. Il fut décidé qu'à moins d'un refus de sa part, André Bourque restera Secrétaire-Trésorier.

**20h20** *Période de questions du publique*

Pas de question, que de bons commentaires.

**20h25** *Ajournement de l'assemblée et goûter*

Sébastien Doiron ferme l'AGA 2010. Il invite les participants à rester pour poursuivre la discussion tout en dégustant du vin et des produits locaux.